



PRADO

Le Programme de retour à domicile est un service de retour à domicile porté par l'Assurance Maladie pour anticiper les besoins du patient liés à son retour à domicile et fluidifier le parcours hôpital-ville.

Il existe plusieurs types de dispositifs PRADO ciblant des populations et des pathologies différentes. En Seine-et-Marne, le dispositif PRADO est initié pour les sorties d'hospitalisation des personnes de plus de 75 ans, pour les interventions après-chirurgie, pour certaines pathologies chroniques: BPCO et insuffisance cardiaque ainsi que pour les sorties de maternité.

PRADO + de 75 ans

DÉFINITION

Le programme PRADO + de 75 ans propose une organisation coordonnée des soins après l'hospitalisation et un suivi par un conseiller de l'Assurance Maladie (CAM) : prises de RDV avec les professionnels de santé libéraux qui suivront le patient en ville, accès aux droits (lien avec le service social de l'assurance maladie), aide à la vie (aide-ménagère et/ou portage de repas...).

Un conseiller de l'Assurance Maladie va à la rencontre du patient hospitalisé, déclaré éligible au Prado par l'équipe médicale hospitalière, pour lui présenter l'offre et recueillir son adhésion avant sa sortie.

Le médecin traitant est alors contacté par le conseiller qui l'informe de l'adhésion de son patient au service et propose de planifier à 7 jours un premier rendez-vous. Le conseiller de l'Assurance Maladie prend également contact avec tous les professionnels de santé de soins primaires pour initier le suivi du patient en lien avec le motif de son hospitalisation après son retour à domicile.

Une aide-ménagère et/ou un portage de repas peuvent être organisés en lien avec les services sociaux hospitaliers.

Une fois que le patient est retourné à son domicile, le CAM prends contact avec lui et s'assure de la réalisation du 1er rendez-vous avec chaque professionnel de santé; et de la mise en place des aides à la vie quotidienne éventuellement prévues.

PUBLIC

Personnes âgées de plus de 75 ans quel que soit leur motif d'hospitalisation en sortie d'hospitalisation avec un retour au domicile (hors structure d'hébergement).

CRITÈRES D'ADMISSION

- Être hospitalisé dans un service adhérent
- Être bénéficiaires du régime général de l'Assurance maladie (dont indépendants)
- Age: 75 ans et +
- Identification d'au moins 2 critères médico-sociaux relatifs aux besoins de soins et à l'autonomie de la personne:
 - Hospitalisation pour décompensation
 - Cancer métastasé ou situation palliative
 - Antécédents d'hospitalisation non programmée dans les 6 derniers mois
 - Présence d'un syndrome gériatrique
 - Polymédication
 - Diminution de la capacité à gérer seul les activités quotidiennes
- L'accord du patient est nécessaire.

**LES DÉMARCHES
(FORMULAIRES,
JUSTIFICATIFS...)**

1. Au cours de l'hospitalisation, l'équipe hospitalière détermine l'éligibilité du patient au service Prado (grille d'éligibilité), elle demande son accord au patient pour une visite du CAM et détermine la date de sortie.
2. L'équipe signale le patient au CAM
3. Le CAM rencontre le patient pour lui présenter l'offre et recueillir son adhésion. Il planifie les 1er RDV médicaux et paramédicaux.

**COÛT (RESTE À CHARGE
OU CONDITIONS DE
RESSOURCES)**

Pas de coût à la charge du patient pour le service PRADO.
Les coûts relatifs aux rdv médicaux, paramédicaux et aide à la vie sont financés selon le modalités habituelles.

DURÉE

Un mois